



L'Association des musiciens neuchâtelois en assemblée à Neuchâtel

# En mal de salle

L'Association des musiciens neuchâtelois (AMN) a voté samedi, à Neuchâtel, l'abandon de sa participation à la Fête des vendanges. Un détail douloureux qui a été supplanté par la menace de se retrouver sans salle avant la fin de l'année. Que va devenir «La Case à chocs»?

Ce ne sont pas les finances, ni les plaintes du voisinage, ni la remise des lieux pour d'autres usages qui risquent de provoquer la fermeture de «La Case à chocs», le 1er décembre prochain, mais (nous en avons déjà parlé) les toilettes qui ne sont pas conformes à la législation. Pressée par l'Etat, l'AMN ne s'en sortira pas sans effectuer les travaux, mais à quoi bon investir dans du provisoire à court terme si l'existence de la salle dépend de la mise en œuvre du projet Artufabe.

La meilleure des solutions est évidemment de trouver un lieu d'accueil définitif. Un privé met à disposition un ancien hangar à palettes, à quelques pas de la salle actuelle, dans la «cuvette» de Serrières. Encore moins bien centré que le lieu précédent, plus près des habitations et exigeant de surcroît de couvrir la rivière (l'argument a touché l'assemblée), cette offre n'a pas soulevé l'enthousiasme, mais n'a pas non plus été écartée. L'assemblée a demandé à son comité, présidé par Nancy Jeanneret, de



## «La Case à chocs»

Les soucis n'entament pas le moral du comité et des membres de l'AMN... (Impar-Galley)

chercher d'autres solutions avec les autorités de la ville de Neuchâtel et de s'approcher, notamment, des propriétaires des «Caves du Palais». Un montant de 1,8 million pour la création d'une salle de rock figure dans la planification financière de la ville. L'espoir est donc permis.

## LOCAUX DE RÉPÉTITION

Le devenir de douze locaux de répétition n'est guère plus rassurant. Il semble pourtant que les baux arrivés (ou presque arrivés) à terme pourront être prolongés de deux ou trois ans. Une solution pourrait être offerte par la ville, lors de la construction

d'un abri PC au Mail. Les membres de l'AMN ont dit qu'ils acceptaient l'idée d'utiliser ces locaux s'ils sont construits, mais que cette «occupation» ne devait pas être prise comme argument pour faire accepter le projet par le législatif...

Les activités de l'AMN se

sont étoffées au cours de l'année dernière et la présidente a relevé une assiduité accrue du public. Une présence est assurée à «La Case à chocs» tous les après-midi et même le dimanche. Au cours de l'année, 73 soirées ont été organisées. Les comptes laissent apparaître un déficit plus que raisonnable de 113 fr par soirée. Le déficit général s'élève, lui, à 76.802 francs.

## «NOF-NOF SESSIONS»

Il a été question des «Nof-Nof sessions», organisées tous les trois mois. Elles ont laissé un bénéfice de 15.000 francs. Les efforts d'information, les récents après-midis «disco» organisés pour les jeunes, les activités du Ciné-club, de l'«Espace sans titre» et de «Trans-Mekanik» (indépendant de l'AMN), ont satisfait dans leur ensemble. En revanche, le bilan de la participation de l'AMN à la Fête des vendanges a laissé un goût amer.

Trois stands et une scène installés aux Fausses-Brayes ont fonctionné pendant les trois jours de la fête. Quinze groupes ont été invités à se produire. L'interdiction de majorer les consommations a conduit l'AMN à boucler ses comptes avec un déficit de plus de deux mille francs, heureusement ramené à 271 fr, grâce au soutien des membres. L'assemblée a accepté à l'unanimité de ne pas reconduire l'expérience cette année. L'AMN rejoint ainsi la Commune libre du Neubourg qui avait aussi renoncé à sa participation en 1992 pour mésentente avec le comité de la fête.